



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU  
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**DÉLIBÉRATION N°2626**

**OBJET : Autorisation de signature d'une convention entre  
le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ariège,  
le Conseil Départemental de l'Ariège,  
le Syndicat Départemental d'Électricité de l'Ariège,  
et le Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de  
l'Assainissement de l'Ariège  
en vue d'une étude conjointe relative à la définition d'un schéma  
directeur informatique**

**L'an Deux Mille Vingt-trois et le 4 du mois de mai de 17 h 00 à 18 h 30**, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du SMDEA, sous la présidence de Madame TEQUI Christine, Présidente du SMDEA.

**PRÉSENTS** : Henri BENABENT, Daniel BESNARD, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Pierre BOIX, Jean-Claude COMBRES, Jacques ESCANDE, Joelle EYCHENNE, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Alain METGE, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Jean-Michel SOLER, Christine TEQUI, André VIDAL, Pierre VIEL.

**EXCUSÉS** : Elisabeth CLAIN, Jean-Paul FERRE, Alain GARNIER, Christian LOUBET, Alain ROCHET, Jean-Claude SERRES.

**ABSENTS** : Raymond BERDOU, Francis MAGDALOU.

**PROCURATIONS** : Elisabeth CLAIN donne procuration à Jacques ESCANDE  
Jean-Paul FERRE donne procuration à Christine TEQUI  
Christian LOUBET donne procuration à Daniel GONCALVES  
Alain ROCHET donne procuration à Jérôme BLASQUEZ

**Secrétaire de séance** : Jérôme BLASQUEZ

Considérant qu'en 2021 le SMDEA s'est engagé à réaliser un Schéma Directeur du système d'information 2022-2026 avec le Conseil Départemental de l'Ariège (CD09), le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ariège (SDIS09) et le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09).

Par délibération n°2343 en date du 22 mars 2021, le Conseil d'Administration autorisait Madame la Présidente, ou son délégataire, à signer la convention.

Pour rappel, ladite convention porte sur les éléments suivants :

- L'élaboration d'un schéma directeur informatique de chaque structure dans une optique d'optimisation des moyens partagés entre le SMDEA, le SDIS09, le SDE09 et le CD09, responsable du lancement de la consultation,
- La participation au comité de pilotage,
- La participation financière selon la répartition suivante : 50 % du coût pour le CD09, 16,66 % pour le SMDEA, 16,66 % pour le SDIS09 et 16,66 % pour le SDE09.

Considérant que l'étude de schéma directeur du système d'information a ainsi été confiée au cabinet Vicq Consultants, pour un montant total de 73 800€ TTC. La participation attendue du SMDEA pour cette étude est de 12 300 € TTC.

Considérant que cette convention a également pour objet, dans l'attente de la constitution d'un service commun, la réalisation par le département, au profit des autres membres, de prestations informatiques ponctuelles, dans la limite d'un montant total de 30 000 € HT.

Considérant que le SMDEA participera à des frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la dématérialisation des assemblées et la mise en place de composants logiciels adjacents, à hauteur de 1 950 € TTC (16,66 % de 11 700 € TTC).

Considérant les quatre structures engagées par cette convention, il est impératif que le SMDEA se dote d'un signataire autre que Mme Christine TEQUI, déjà signataire pour le compte du CD09. Monsieur Louis MARETTE est ainsi désigné signataire.

Où l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

▪ **APPROUVE,**  
Ladite convention.

▪ **AUTORISE,**

Monsieur Louis MARETTE à signer ladite convention en tant que Vice-Président en charge de l'administration générale du SMDEA.

**La Présidente du SMDEA**

**Christine TEQUI**

